

DONNER DU SENS AU BIEN COMMUN

« La vie heureuse est [...] le bien commun que tous ambitionnent; mais quel moyen d'y arriver, quel chemin prendre pour y parvenir? C'est là que les hommes ne sont plus d'accord, écrivait saint Augustin. Si donc nous cherchons la vie heureuse sur terre, je ne sais si nous pourrons la trouver, non que ce que nous cherchons soit mauvais, mais parce que nous ne cherchons pas le bien là où il se trouve. »

Octobre 2018 – mai 2019: sent mois nous séparent des élections européennes. Citov

Octobre 2018 – mai 2019: sept mois nous séparent des élections européennes. Citoyens, nous serons appelés à faire un choix pour construire l'Europe en vue du « bien commun ». Mais qu'en est-il du « bien commun »? Qu'en est-il de cette notion théologique, philosophique, juridique, sociopolitique qui nous renvoie toujours à l'idée d'un bien reçu et partagé par les membres d'une même communauté, tant au point de vue spirituel que matériel? Pour certains, il désigne l'inclination naturelle de la Création dans son ensemble, vers le Bien. Pour d'autres, il est ce qui fait vivre les sociétés le mieux possible, sans oublier toutefois l'existence du patrimoine commun à l'humanité, à partager. Dans notre langage commun, le bien commun est souvent réduit à l'idée d'un patrimoine nécessaire à la vie courante et nous confondons très souvent la notion de « bien commun » avec celle de bien public ou de bien collectif.

L'objectif de ce dossier est d'inviter à réfléchir au sens que nous donnons nous-mêmes à ce terme de « bien commun ». Comment y participons-nous par notre être, notre travail, notre mode de vie, nos choix environnementaux, notre respect de la nature? N'oublions pas que nous l'avons reçu et que nous le transmettrons. Qu'en aurons-nous fait?

Dossier réalisé par Nicole Peilhon et Guy Brisson



L'APPORT

de **Dominique Greiner**,

religieux assomptionniste, rédacteur en chef à $La\ Croix$, docteur en économie et en théologie

Du bien commun à l'épanouissement intégral de chacun

Dominique Greiner, assomptionniste, est rédacteur en chef religieux au quotidien *La Croix*. Économiste et théologien, il enseigne la théologie morale politique et sociale dans les facultés de théologie des instituts de Lille et de Paris. Il propose de définir la notion de « bien commun ».

atican II définit le bien commun comme « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (Gaudium et spes, n° 26). Par cette définition, le Concile s'oppose aussi bien à la compréhension de la vie sociale de l'individualisme libéral - la société n'existe que pour permettre à chacun de poursuivre ses intérêts personnels – qu'à celle du socialisme collectiviste - les individualités sont absorbées par le projet collectif qu'elles doivent servir. Pour le magistère catholique, les personnes font toujours partie d'une communauté qui les sert, et qu'elles servent dans un même mouvement. Elles sont les destinataires des biens que cette communauté produit, promeut ou protège, et chacune apporte sa contribution en fonction de ses capacités propres.

« Le bien du "nous-tous"»

Le bien commun est « le bien du "nous-tous"», résume joliment le pape Benoît XVI dans l'encyclique Caritas in veritate. Un « nous-tous » qui recouvre les personnes, les familles, tous les collectifs (associations, entreprises,



syndicats, communautés, réseaux, etc.) sans lesquels il n'y a pas de vie sociale possible. Un « nous-tous » inclusif qui refuse que certains soient sacrifiés au profit du plus grand nombre. Un « nous-tous » qui ne s'arrête pas aux frontières d'une communauté particulière, ni même aux générations présentes: le bien commun est celui de l'humanité, présente et à venir.

Permettre le « développement intégral » de la personne

« Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral », écrit le pape François dans Laudato si' (n° 157). L'eau, l'alimentation, le logement, la santé, le travail, la sécurité font partie de ces droits. Ce sont des biens nécessaires à la survie, mais ils sont encore insuffisants pour permettre le « développement intégral » de la personne. Pour progresser et s'épanouir, chacun a aussi besoin d'éducation, de culture, de paix sociale, de liberté religieuse... C'est précisément la réunion de ces conditions que désigne le bien commun. Un bien qui permet aux personnes d'« atteindre d'une façon plus totale et plus aisée leur perfection », par « la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune », selon les mots de Jean Paul II dans Centesimus annus (n° 36).

Un appel à la solidarité

Les personnes à elles seules ne parviendront jamais à réunir les conditions nécessaires à la réalisation du bien commun. Pour cela, elles ont besoin de la communauté politique qui précisément trouve sa justification dans le service du bien commun (cf. Gaudium et spes, n° 74). C'est aussi pourquoi les citoyens ont un rôle essentiel à y jouer. Sans la participation de tous, la communauté politique risque de se couper de la vie réelle, de s'ériger en absolu, de tomber sous la coupe de l'économie ou des technocrates...

La recherche du bien commun a donc besoin d'une société civile forte. Il faut que les corps intermédiaires (groupes, partis, syndicats, associations, familles, collectivités, Églises, etc.) alimentent le débat sur les choix sociaux en veillant notamment au respect des droits des plus défavorisés. Ainsi que l'écrit le pape François: « Dans les conditions actuelles de la société mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement, comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres » (Laudato si', n°158).

Le bien commun est...

Qu'est-ce que le bien commun pour un bachelier de 18 ans ? Timothé Magnard, 18 ans, étudiant en première année de droit et histoire de l'art à Paris 1, nous confie sa réflexion.

e dirais que le bien commun est ce que l'on se transmet de génération en génération que cela soit moral, un ensemble de normes, de valeurs, de façons d'envisager son rapport à soi-même ou à autrui, ou bien matériel, dans le sens plus large du terme, englobant tout le réel ayant été modifié par l'homme. Je dirais qu'il existe une multitude de biens communs que ce soit à l'échelle d'une société ou d'une famille, ou même de l'humanité. Beaucoup d'économistes envisagent l'environnement comme un bien commun transmis d'une génération à l'autre, malheureusement toujours en pire état. La notion de « bien commun » invite à se poser une multitude de questions. Existe-t-il un bien commun qui résiste au temps? Qui survit de génération en génération, sans que l'on puisse supposer que ce bien commun sombre dans un oubli total? Peut-on dire cela du langage? Si les racines grecques et latines des mots demeurent, l'emploi des mots est propre à une génération. Certains ne s'emploient plus et d'autres viennent s'ajouter aux dictionnaires. Le langage est dans une certaine mesure propre à une génération; on imagine mal un jeune homme des années 1930 s'asseoir à côté de ses amis et leur adresser un « Wesh, ça dit quoi? ». Tout comme on voit mal un jeune de nos jours employer des expressions très datées. Par exemple: « C'est balourd! » Le langage mathématique semble plus propice pour recevoir la qualification de bien

commun dans le sens où il est le même

depuis des siècles, les théorèmes des Grecs

sont et resteront toujours fondamentaux

à l'exercice des mathématiques. Si l'on

va toujours plus loin dans la complexité

mathématique, jamais ses fondements

Le grand entrain derrière l'équipe de France

pendant la coupe du monde de football, qui,

je pense, nous a tous affectés d'une certaine

avérés ne seront remis en question.

façon, mis en relation avec la question du bien commun, m'a fait me demander si ce patriotisme était un héritage qui perdure, un bien commun.

Et je dirais que le patriotisme est ou fait partie du bien commun. En effet, il y a toujours eu des patriotes en France, à des époques plus qu'à d'autres; tous les Français se sentent plus ou moins français et ont des différents degrés d'attachement à la culture française et cela depuis des siècles. Même si, à mon avis, le phénomène de mondialisation pourrait bien aller jusqu'à une remise en cause complète de ce bien commun qu'est le patriotisme. Si certains veulent un repli patriotique voire nationaliste, d'autres souhaitent plus d'ouverture, dans le cas de la France et de l'Union européenne, un transfert de souveraineté des États vers les institutions supranationales, et, peut-être, dans une certaine mesure, l'abandon du bien commun français et le renforcement du bien commun européen. Un sujet qui m'intéresse au plus haut point est celui de l'art. Ainsi peut-on considérer l'art comme bien commun? Peut-être est-ce même un bien commun universel? Peu d'œuvres, à chaque génération, glissent entre les mailles de l'oubli pour intégrer ce bien commun global. Mais n'y a-t-il pas un moment où nous finissons par les oublier car l'art fonctionne en mode, en mouvement, en cycle, et, si on ne s'intéresse plus à certains mouvements, ils finissent par être éjectés du bien commun. Peu importe ce qui le constitue, le bien commun est en perpétuelle évolution, il se renouvelle. Si certains éléments y sont essentiels, y sont gravés, d'autres s'y ajoutent

Timothé Magnard Étudiant

au fil du temps et certains sont oubliés.



de Jean-François Bouthors,

co-fondateur de l'atelier de lecture biblique du centre Sèvres à Paris

Que la parole soit notre bien commun!

Jean-François Bouthors est journaliste, écrivain, co-fondateur de l'atelier de lecture biblique du centre Sèvres* à Paris. Pour lui, la parole, qu'elle soit divine ou non, est un bien commun qu'il nous faut retrouver, préserver et transmettre.



u'avons-nous en commun qui soit si précieux qu'on puisse le qualifier de bien commun? Qu'avonsnous en commun qu'il faudrait pré-

server et sur l'usage duquel il faudrait veiller? On peut proposer de multiples réponses. Pour ma part, je retiendrai : la parole. Celle que nous échangeons, celle qui se transmet, celle dont la tradition biblique – puis le prologue de l'Évangile de Jean – affirme que par elle, le monde fut créé. Quelle qu'elle soit - divine ou pas –, c'est toujours elle qui façonne le monde et la manière dont nous le considérons. Elle est incroyablement puissante, pour la vie ou pour la mort.

Notre époque est particulièrement malade du mésusage de la parole. Avec les réseaux sociaux, la diffusion des rumeurs, des mensonges et des fake news est devenue chose courante. Des responsables politiques en font un usage délibéré. « L'info en continu » se généralisant, des propos tournent en boucle sans que leur contenu soit vérifié, cadré, maîtrisé.

Or quelle est la première chose que nous apprend le récit biblique sur la parole? Que la création d'un monde bon s'opère par la maîtrise du souffle de celui qui parle. Au deuxième verset du premier chapitre du livre de la Genèse, nous apprenons que le souffle d'Élohim un souffle dont la puissance est sans limites - s'agite à la surface des eaux, dans ce qui est encore un chaos. Or, ce souffle sans mesure s'articule - donc se limite, se cadre - dans une parole, pour devenir un « dire ». C'est de cette maîtrise que surgit le bon dont Élohim fait ensuite le constat : « Et Dieu vit : comme c'est bon! » Au point qu'on peut se demander si la maîtrise de la puissance de la parole n'est pas la condition de sa « divinité », ou plutôt de sa sainteté, et, pour l'être humain, celle de sa ressemblance avec celui qui lui a donné la vie. Le retrait shabbatique du septième jour le confirme. Comme plus tard, après l'épisode du déluge, Maharal de Prague, l'un des plus grands talmudistes, considérait qu'il n'y avait pas de pardon divin possible comme pour le « péché contre l'Esprit » contre lequel Jésus met en garde ses disciples - puisque le mauvais usage de la parole serait une manière de ne pas reconnaître l'existence de Dieu. En effet, si c'est par la parole que le monde est créé, mal en user revient à mettre en péril la Création elle-même, dans son être, et donc notre propre vie, personnelle et collective.

Si c'est par la parole que le monde est créé, mal en user revient à mettre en péril la Création elle-même, dans son être, et donc notre propre vie,

personnelle et collective.

le fait qu'Élohim dépose son arc autrement dit son arme, sa puissance destructrice - dans les nuées pour faire alliance avec Noé et sa descendance. Le second récit de la Création révèle que la manipulation de la parole, sa déformation, son instrumentalisation, à des fins de puissance, porte atteinte à la plénitude de la vie. Dans la tradition juive, l'un des péchés les plus graves, c'est celui du lachon hara, le mal de la langue, autrement l'usage mauvais de la parole. Pour certains, il surpasse en gravité le meurtre, l'idolâtrie et la débauche! Au XVII° siècle, le

Voilà donc, me semble-t-il, un des biens communs qu'il nous faut retrouver, préserver et transmettre: la parole qui circule entre nous, à tous les niveaux, de sorte nous lui redonnions, par la maîtrise de l'usage que nous en faisons, sa puissance bénéfique - qui fait le bien - de sorte qu'elle redevienne notre bien commun.

* Rencontre de l'atelier de lecture biblique du centre Sèvres, le mercredi, tous les quinze jours, de 19 h 30 à 21 h 30. Le groupe dédié aux débutants se réunit, quant à lui, tous les quinze jours le mardi de 19 h 30 à 21 h 30.

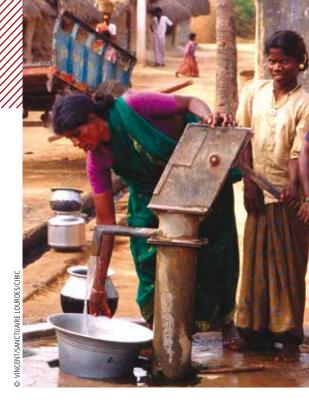


L'APPORT

de Jean-Luc Touly,

porte-parole de l'Association pour le contrat mondial de l'eau – France

« En tant que don de Dieu, l'eau est un élément vital, indispensable à la survie, et donc un droit pour tous », écrivait le pape Jean Paul II à l'occasion de la campagne de fraternité de la Conférence épiscopale du Brésil en janvier 2004. Le droit à l'eau, comme tout droit de l'homme, se base sur la dignité humaine et non sur des évaluations de type purement quantitatif. Porte-parole de l'Association pour le contrat mondial de l'eau — France, Jean-Luc Touly nous présente sa vision des choses en ce domaine.



L'accès à l'eau: un droit pour tous

'eau: l'or bleu, le pétrole du XXI° siècle, le patrimoine de l'humanité, notre bien commun. L'eau: un enjeu géostratégique, environnemental, social, politique, économique. L'eau: source de vie, de paix, ou de profit. La demande en eau augmentera de 55 % d'ici à 2050 du fait de la demande croissante des activités industrielles et agricoles, de la production d'électricité et des usages domestiques. Gérer et assurer l'accès à l'eau pour tous n'est pas seulement une question d'argent, mais tout autant une question de bonne gouvernance. Partout, la raréfaction de l'or bleu aiguise les appétits des multinationales pour s'emparer de l'eau au mépris de l'intérêt collectif. Qu'en est-il de la préservation, des réserves naturelles et de la distribution de l'eau dans les années à venir?

L'eau représente la troisième industrie mondiale après le pétrole et l'électricité, mais son caractère vital et sa raréfaction accélérée vont en faire, à court terme, la première ressource potentielle de profits à la surface du globe. Dans les bidonvilles des pays pauvres, la privatisation des réseaux, encouragée par la Banque mondiale – au profit des multinationales françaises Veolia et Suez – exclut un nombre croissant d'habitants, incapables de payer des factures qui ont augmenté brutalement. Et, alors que l'or bleu excite de plus en plus les convoitises, on découvre que le Conseil mondial de l'eau, créé pour arbitrer entre les intérêts contradictoires des États, des entreprises et des citoyens, est dirigé ouvertement par les représentants de Suez et Veolia.

Vers une répartition démocratique

Une personne sur quatre dans le monde est aujourd'hui privée d'eau potable. Cela nous invite à réfléchir et échanger sur les enjeux cruciaux que pose la gestion de l'eau à l'échelle de la planète. L'accès à l'eau n'est-il pas un droit? L'eau appartient-elle à l'économie des biens communs et du partage de la richesse, ou au champ de l'économie privée? Comment organiser la responsabilité collective de la gestion et du financement de

l'approvisionnement de cette ressource limitée? L'eau est une affaire de citoyenneté qui nécessite un haut degré de démocratie au niveau local, national, mondial et qui pose la question du vivre-ensemble aujourd'hui et demain. répartition concertée démocratique des ressources entre les différents usages de l'eau est primordiale: alimentation des populations, agriculture, industrie, préservation de la biodiversité, etc. Le maintien ou le retour à un vrai service public de l'eau potable et de l'assainissement, avec une gestion publique, démocratique et participative, est nécessaire, comme des investissements publics - non rémunérés financièrement - pour mettre les installations d'eau potable et d'assainissement au niveau nécessaire pour l'accès de tous et dans tous les pays. La remise à plat des modes de tarification de l'eau permettra d'assurer effectivement son accès pour tous. La protection publique des ressources en eau contre les pollutions agricoles, industrielles et médicamenteuses et la surexploitation est à conforter, comme la promotion d'une agriculture biologique et économe en eau. La promotion des alternatives de techniques écologiques de production d'eau et d'assainissement en privilégiant les solutions non brevetables est à développer. Est nécessaire enfin l'anticipation des effets du réchauffement climatique (inondations, sécheresse, salinisation de l'eau douce, etc.), en développant la résilience des écosystèmes et des sols.



L'APPORT

de **Mgr Antoine Hérouard**,

président de la commission des affaires sociales de la Commission des épiscopats de la communauté européenne (Comece)

La Comece: construire un bien commun pour l

Mgr Antoine Hérouard est évêque auxiliaire de Lille et président de la commission des affaires sociales de la Commission des épiscopats de la communauté européenne, plus communément appelée Comece. Il nous présente cette institution.

e Saint-Siège s'est toujours intéressé au projet européen et l'a pleinement soutenu dès l'origine, lors de la Déclaration de Robert Schuman (9 mai 1950), dans la perspective de la réconciliation francoallemande et de la consolidation de la paix sur le continent marqué par tant de guerres destructrices. C'est ainsi qu'a été créée en 1980 la Commission des épiscopats de la communauté européenne (Comece) - le sigle restera inchangé lorsque la communauté deviendra Union européenne. Son but est de favoriser, dans l'esprit de la collégialité, une union et une coopération plus étroite entre les épiscopats des pays membres de l'Union sur toutes les questions pastorales en lien avec les compétences et l'activité de l'Union européenne.

Au fur et à mesure, la Comece s'est structurée autour d'un secrétariat permanent à Bruxelles qui suit l'activité des institutions européennes, en informe les épiscopats et communique le point de vue de l'Église sur ces sujets auprès des institutions (commission, Conseil européen, Parlement). Chaque conférence épiscopale est représentée par un évêque, les évêques membres de la Comece se retrouvant deux fois par an en assemblée plénière pour évoquer les différents sujets. Ils élisent un président, des vice-présidents et des présidents de commission pour permettre une visibilité et une représentation des différentes composantes du continent européen. L'article 17 du traité de Lisbonne gérant les institutions reconnaît aux Églises un statut particulier, distinct de celui des lobbies, en permettant un « dialogue ouvert, transparent et régulier ». Cette reconnaissance est importante pour l'Église catholique qui a toujours estimé défendre, non des intérêts particuliers, mais des valeurs universelles.

L'activité au quotidien de la Comece nécessite de traduire dans un langage pastoral les projets politiques portés par la commission et ceci dans les domaines qui relèvent de la compétence de



l'Union européenne: migrations et asile; recherche santé, bioéthique; écologie; justice et droits fondamentaux; dialogue interculturel; éducation, politique sociale et économique; action extérieure; liberté religieuse. Mais il faut aussi bien prendre en compte que beaucoup de domaines restent de la compétence exclusive des États membres et non de l'Union, comme la majeure partie de la politique sociale ou familiale, les questions autour du mariage, de l'avortement, de la fin de

« Retrouver un sens à ce que nous vivons dans la construction européenne »

Alors que l'Union européenne connaît des difficultés nombreuses (gestion de la crise migratoire, solidité de la zone Euro, Brexit, etc.) et que s'approchent

L'article 17 du traité de Lisbonne gérant les institutions reconnaît aux Églises un statut particulier, distinct de celui des lobbies, en permettant un « dialogue ouvert, transparent et régulier ». Cette reconnaissance est importante pour l'Église catholique qui a toujours estimé défendre, non des intérêts particuliers, mais des valeurs universelles.

Europe



les élections au Parlement européen de mai 2019, l'important, au-delà des différences de sensibilité ou des conflits politiques est sans doute de retrouver une âme, un sens à ce que nous essayons de vivre dans cette construction européenne qui paraît si laborieuse et, pour nous, chrétiens, de nous y engager avec générosité et réalisme.

Comme en écho, le pape François a redit aux participants du colloque « Repenser l'Europe », tenu à Rome en octobre 2017, la responsabilité spécifique des chrétiens, alors que « le visage de l'Europe est toujours davantage caractérisé par une pluralité de cultures et de religions ». « La première et peut-être la plus grande contribution que les chrétiens puissent offrir à l'Europe d'aujourd'hui, c'est de lui rappeler qu'elle n'est pas un ensemble de nombres ou d'instituts, mais qu'elle est faite de personnes [...]. Reconnaître que l'autre est surtout une personne, signifie valoriser ce qui m'unit à lui. Le fait d'être des personnes nous lie aux autres, nous fait être communauté [...]. L'Union européenne maintiendra la foi dans son engagement pour la paix dans la mesure où elle ne perdra pas l'espérance et saura se renouveler pour répondre aux besoins et aux attentes de ses citoyens. » Telle est la tâche qui nous attend. Telle est la portée des échéances qui s'ouvrent devant nous.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Comece sur Internet

Mgr Hippolyte Simon, archevêque émérite de Clermont et délégué des évêgues de France à la Commission des épiscopats de la communauté européenne (Comece) de 1999 à 2007, dont la mission est d'accompagner la politique de l'Union européenne dans chaque domaine d'intérêt pour l'Église.

ujourd'hui, devant toute question qui se pose à nous, nous devons avoir le réflexe d'aller consulter Internet. Pour nous, qui sommes nés avant 1990, ce réflexe n'est sans doute pas encore acquis. Mais il est bon de s'y entraîner. Relativement à la place des Églises chrétiennes dans la construction européenne, les références disponibles sur la toile sont déjà très nombreuses. J'invite donc le lecteur à entreprendre lui-même cette recherche.

La Comece

On peut commencer par consulter le site officiel de la Comece, puis nous pouvons reprendre l'histoire de cette commission à partir de la présentation qu'en fait Wikipédia.

- Comece L'Église catholique dans l'Union européenne: www.comece.eu/site/fr
- Comece sur Wikipédia: fr.wikipedia.org/wiki/Commission_ des_épiscopats_de_la_communauté _européenne

L'héritage religieux de l'Europe

Sur des questions plus précises, on peut affiner la recherche. Pour ma part, je me permets de signaler quelques contributions que j'ai apportées.

- 🐿 Sur la question de l'héritage religieux de l'Europe « Peut-on nier l'héritage religieux de l'Europe? »: archives.eglise.catholique.fr/catho/endit/ europe/20001015 mgrsimon.php
- La diversité des religions comme patrimoine mondial: www.millenaire3.com/content/ download/855/9429 [PDF]

Migration

C'est sur les questions relatives à la migration, comme on dit à Bruxelles, que les ressources sont les plus nombreuses. Il suffit de chercher et de tirer le fil.

Migration - Comece.eu: www.comece.eu/site/fr/migrationasile

La Turquie dans l'Union européenne

Sur la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne:

Union européenne : adhésion de la Turquie: eglise.catholique.fr/sengagerdans-la-societe/leurope/texteset-declarations-de-la-comece/368535union-europeenne-adhesionde-la-turquie/

Racines chrétiennes

Sur la question, qui a longtemps défrayé la chronique, de l'inscription des « racines chrétiennes » dans le traité constitutionnel, j'ai publié une conférence « Faut-il inscrire les racines chrétiennes dans le Trait constitutionnel? » (Revue des professeurs chrétiens de philosophie).

On peut aussi lire « L'espace public européen à l'épreuve du religieux »: www.fucam.ac.be/redirect. php3?id=41493 [PDF]

Bonne recherche!

Mgr Hippolyte Simon Délégué des évêques de France à la Comece de 1999 à 2007



L'EXPÉRIENCE

de **Jean-Paul Bouchet**, président paritaire du régime AGIRC de 2012 à 2018

Le paritarisme fait fructifier un bien commun

Le paritarisme, principe consistant en la cogestion d'un organisme par un nombre égal de représentants des employés et des employeurs, est un principe fondamental, en France, des régimes d'assurance sociale et du système de formation professionnelle. Acteur pendant de nombreuses années de la construction de cette œuvre collective, Jean-Paul Bouchet nous livre son témoignage.

n acceptant le mandat confié par mon organisation syndicale pour candidater à la présidence paritaire de l'AGIRC, retraite complémentaire des cadres, je n'avais sans doute pas pleinement pris conscience de participer à une histoire déjà longue de plus de cinquante ans, dont je devenais, après mon élection, un héritier, un passeur. Le même sentiment m'avait habité en prenant la présidence du Centre d'études scientifiques et industrielles (enseignement supérieur et formation continue), et en entrant au conseil d'administration de l'Association pour l'emploi des cadres, quelques années plus tôt. Mon engagement de plusieurs années dans le paritarisme de négociation et de gestion, au titre de la représentation des organisations syndicales de salariés, m'a fait progressivement prendre connaissance de cette histoire de cette singularité française, le paritarisme synonyme de double proximité aux salariés et aux entreprises, au service de millions de bénéficiaires. Un choix historique de l'après-guerre, dans une phase de reconstruction, par des acteurs ayant fait le choix d'héberger de nombreux services aux salariés et aux entreprises dans des organismes ou institutions paritaires ou tripartites, dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'assurance chômage et bien sûr de la protection sociale. Des

choix souvent motivés par un objectif d'intérêt général, par des organisations syndicales de salariés ou patronales, n'exigeant pas de paiement d'une cotisation syndicale, mais créant des systèmes de droits et garanties financés par des cotisations salariales et patronales. Les salariés aujourd'hui bénéficiaires de ces droits, de ces acquis d'une histoire, connaissent souvent mal celle-ci, ne savent plus bien que les organisations syndicales, si faibles aujourd'hui en nombre d'adhérents, ont été à l'origine de ces systèmes.

Car un autre choix de système totalement centralisé et étatique aurait pu être fait à cette époque charnière de l'histoire. Un État aujourd'hui qui se présente souvent comme le garant de l'intérêt général, bien qu'il n'en ait pas le monopole. La retraite complémentaire (au régime général), gérée par les partenaires sociaux et non par l'État, relève pourtant bien des services d'intérêt économique général au sens de l'Union européenne.

Un patrimoine collectif relevant de la responsabilité des partenaires sociaux

C'est sans doute pour ces raisons historiques, mais aussi compte tenu du peu d'égard aux corps intermédiaires aujourd'hui, que je préfère parler de bien commun partagé. Un bien comme un patrimoine historique, tout sauf figé, car réformé, renégocié paritairement, et faisant l'objet, sur des durées longues, d'une gestion attentive et rigoureuse au bénéfice de millions d'actifs et de retraités. Un bien qui n'appartient à personne en particulier, mais un patrimoine collectif relevant de la responsabilité partagée des partenaires sociaux.

Un bien commun, cela se cultive, en permanence, non pas seulement pour préserver un acquis mais bien pour faire fructifier et évoluer un bien commun. Cela se partage et se pilote, paritairement, avec tous ces administrateurs, présidents et vice-présidents, tous bénévoles, qui se sont succédé dans cette gestion paritaire des régimes ARRCO et AGIRC, dans les institutions de retraite complémentaire au sein des groupes de protection sociale ou au niveau des fédérations. Car, au-delà des engagements et des énergies dépensées, ce sont aussi des histoires d'hommes et de femmes, qui se rencontrent, font l'apprentissage du travailler-ensemble, du négocier-ensemble, l'expérience d'une contribution à une œuvre collective, à une cause d'intérêt général et à la préservation d'un bien commun, tout cela avec respect, bienveillance, écoute attentive, et volonté partagée majoritairement de trouver des compromis pour pérenniser, actualiser et consolider ces systèmes. Un bien commun, finalement, c'est quelque chose de précieux.

de Jean-Michel Montjoie,

diacre du diocèse du Mans et bénévole à Habitat et Humanisme



Jean-Michel Montjoie est diacre du diocèse du Mans. En 2009, il s'engage comme bénévole à Habitat et Humanisme et en deviendra président, jusqu'en avril 2018. Il témoigne.

Mon engagement à Habitat et Humanisme

e suis bénévole à Habitat et Humanisme depuis 2009, année de la création de l'association en Sarthe par Bernard Devert, le fondateur de ce mouvement. J'ai toujours été sensible à la doctrine sociale de l'Église, et plus particulièrement à l'accompagnement et au logement des personnes en difficulté. Mon épouse Dominique est plus sensible à l'accueil de personnes en fragilité. Mariés en 1972, nous avons adopté sept enfants, quatre sont porteurs d'un handicap intellectuel et physique. En famille, nous avons souvent hébergé pour quelques mois ou années des personnes en difficulté ou des jeunes: future maman célibataire, personne en postcure, étudiant, travailleur handicapé, etc. Donner un lieu chaleureux à une personne en détresse nous a toujours semblé nécessaire, dès lors que nous étions bien pourvus. Chaque personne accueillie nous apporte aussi beaucoup sur le plan humain. Ainsi nous prenons conscience des dons et des grâces que nous avons reçus et du désir de partager nos biens et notre cœur pour recevoir encore plus en retour. La prière, l'Eucharistie et l'étude de la Parole sont notre nourriture.

Connaissant bien, par mon expérience, le secteur des personnes en difficulté, j'ai été appelé pour créer et présider Habitat et Humanisme au Mans avec une équipe convaincue de cette nécessité à accompagner et loger des personnes fragiles. Sans toujours connaître ce concept du



Jean-Michel Montjoie (à droite) devant la villa Léonard-de-Vinci, une résidence d'Habitat et Humanisme qui a vu le jour en 2016 au Mans en réponse à l'exclusion sociale.

bien commun, beaucoup d'hommes et femmes sont sensibles à cette nécessité de répondre au besoin de leurs frères et de mettre en œuvre cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée (GS 26).

Une bonne équipe s'est réunie avec des bénévoles accompagnateurs. Nos équipes à Habitat et Humanisme proposent un accompagnement de proximité des personnes logées, pour favoriser la (re)

création de liens sociaux, l'insertion et l'autonomie.

Nous nous sommes fait connaître auprès des associations et de l'État. Le conseil d'administration a fait le choix de recruter une salariée compétente pour encadrer les bénévoles. Rapidement, nous avons été appelés à accompagner et loger une personne. La Préfecture nous a ensuite demandé de prioriser les 18-25 ans. Grâce aux propriétaires solidaires, nous avons loué une quinzaine de logements au Mans pour accueillir les personnes en recherche d'accompagnement fraternel et de logement indépendant.

J'imaginais facilement ce que pouvait être la situation d'un jeune en rupture familiale, sans travail et à la rue. Un jeune de 25 ans m'a témoigné: « Je n'ai pas connu mon père et je ne peux pas voir mon fils! » Puis la Préfecture nous a suggéré l'idée de créer une résidence sociale intergénérationnelle. C'est une idée qui a tout de suite fait écho dans le cœur des administrateurs, des bénévoles accompagnants et de la salariée. Pour moi aussi, c'était une bonne idée, puisque c'était ainsi que je concevais la vie citoyenne et fraternelle. La Providence et notre énergie ont pris le relais. Nous avons fait construire un immeuble de 23 logements dans un quartier inclusif. La maison s'est ouverte en 2016. Elle accueille des jeunes, des femmes avec un enfant et des personnes seules de plus de 60 ans. Un espace collectif intérieur et extérieur (jardins) leur donne la possibilité, avec les bénévoles, du vivre-ensemble.



L'EXPÉRIENCE

de **Éric Piolle**, maire de Grenoble

À Grenoble, on préserve le bien commun

Élu maire de Grenoble en 2014, Éric Piolle convient, dans le journal *La Croix* du 6 avril 2018, qu'il inscrit son action « *en faveur du bien commun* », dans une tradition communale. Le bien commun se situe, selon lui, « *à l'articulation du souci écologique et de la justice sociale* ». Et il se décline dans une « *palanquée de services au public* », au service de l'espérance.

epuis toujours, Grenoble évolue au milieu d'un environnement éblouissant au cœur de trois massifs alpins, somptueux et changeants au fil des saisons. En plus d'émerveiller ceux qui vivent ici, cet environnement immédiat est déterminant dans la vivacité de la culture des biens communs qui anime les Grenoblois tout au long de leur histoire. La nature est ce que les Grenoblois ont en commun. Comme les rivières, les montagnes appartiennent à toutes et tous et sont soignées par chacun. Elles sont aussi les sentinelles du dérèglement climatique.

Une ville pionnière dans l'écologie et la justice sociale

Au fil de son histoire moderne, Grenoble a été pionnière dans l'accueil des populations exilées, victimes des fracas du monde. Cette tradition est cultivée avec fierté de nos jours, où l'ère des grandes migrations climatiques est ouverte. Pionnière dans la solidarité et les nouveaux droits offerts aux populations fragilisées. C'est ici que les premières associations d'immigrées ont vu le jour dès les années 1960, bien qu'encore illégales. C'est ici que le premier planning familial est né.



Dans une époque que l'on dit en manque de repères, le défi des biens communs est une boussole essentielle.

L'histoire de Grenoble porte le souffle nouveau qui anime la ville depuis 2014. C'est parce que Grenoble a été l'une des premières villes de France à officialiser le retour du tramway, après les décennies folles du tout voiture qui ont tant défiguré nos villes, qu'aujourd'hui nous relevons le défi de l'éco-mobilité: piétonnisation du cœur de ville, tarification solidaire dans les transports en commun... poursuite du développement du tram, lancement de la révolution du vélo. En quelques années les résultats sont là. Grenoble est aujourd'hui la deuxième ville de France pour les trajets domiciles-travail effectués à vélo, et la publicité a disparu de nos rues.

Une gestion publique

C'est parce que Grenoble a été la ville pionnière de l'énergie hydraulique dès la fin du XIXe siècle, avec la houille blanche, que les écologistes et les militants des biens communs se sont battus dans les années 1990 pour remunicipaliser cette ressource, privatisée dans des conditions illégales par un maire corrompu. Aujourd'hui, l'eau de Grenoble est si pure qu'on l'utilise dans les biberons des nouveau-nés. Elle est aussi particulièrement accessible puisque nous avons mis en œuvre la tarification solidaire dès l'ouverture de notre mandat. Oui, lorsqu'il s'agit des biens communs, ceux qui nous permettent de mener des vies pleines et dignes, la gestion publique est essentielle. Cela vaut pour l'eau comme pour l'électricité. Grâce aux investissements de leur énergéticien local, les Grenoblois pourront se passer de l'électricité nucléaire et fossile dès... 2022!

Aujourd'hui, nous piétonnisons, nous réduisons la vitesse à 30 km/h dans presque toutes les communes de la métropole – toutes tendances politiques confondues. 15 000 arbres seront plantés d'ici 2030, déjà plus de 3 000 depuis 2014. Grenoble prend également le chemin de l'autonomie alimentaire: l'alimentation bio et locale dans les cantines a doublé, accompagnant ainsi la structuration d'une agriculture paysanne à proximité.

Dans une époque que l'on dit en manque de repères, le défi des biens communs est une boussole essentielle. Face aux cyniques qui souhaitent marchandiser, privatiser ces ressources essentielles, les faire vivre en gestion publique, citoyenne et partagée, donne du sens au quotidien, à l'engagement de chacun, prolonge notre histoire grenobloise et renoue avec ce vieux principe, un peu trop oublié, l'espérance.

PATRICE BRIDE ET PIERRE MADIOT Vous faites quoi dans la vie?

Éd. de l'Atelier, 2017

Cet ouvrage, réalisé par la coopérative Dire le travail, s'est vu décerner le prix du meilleur ouvrage sur le monde du travail par un jury présidé par Jean Auroux, ministre de François Mitterrand, le signataire des lois de 1982 qui ont ouvert de nouveaux droits aux travailleurs. Il témoigne de la dignité de ceux qui œuvrent au quotidien, de leur implication au service



des autres et du bien commun. Ce sont 27 récits engagés, très différents les uns des autres, qui expriment un point de vue personnel et assumé, une façon de faire le travail à sa main, comme on croit bien le faire, comme on sait le faire. Mais c'est aussi l'affaire de tous: le pilote d'avion nous transporte, l'ouvrière ramasse les pommes que l'on réduira en compote, le facteur nous livre le courrier, le chef de projet immobilier configure la ville dans laquelle on circulera demain, la femme de ménage fait le lit de l'hôtel dans lequel on couchera ce soir. Ces récits tour à tour tendus, romanesques, surprenants, spectaculaires, sont touchants.

Confrontés à la complexité, voire la dureté des contraintes économiques, ces hommes et ces femmes font part ici de leur besoin de trouver du sens à leurs activités, de leur envie de faire du travail de qualité.

Dans ces engagements, il y a de formidables réserves d'énergie pour construire un monde meilleur.

Guy Brisson

CHRISTIAN PIAN

La pensée sociale de l'Église racontée à ceux qui n'en savent rien

Éd. de L'Atelier/Éditions ouvrières, 2013

Vous cherchez un ouvrage simple et pédagogique sur la doctrine sociale de l'Église? Diacre permanent du diocèse de Nanterre et enseignant à l'Institut catholique de Paris, Christian Pian nous propose dans ce petit précis une présentation de celle-ci, par des chapitres courts, sur le bien commun, le droit



de propriété, la promesse d'un monde pour tous, le respect des libertés, la justice sociale, la paix, la politique, l'humanisation de l'économie, les relations internationales, l'écologie humaine et les droits de l'homme. Ces thèmes constituent autant de critères de discernement que d'invitations à l'action et à l'engagement. Cette introduction « à ceux qui n'en savent rien » évite la glose qui caractérise parfois ce type de livres et présente les points essentiels de cette doctrine sociale. S'interrogeant sur son actualité et son utilité dans le monde économique et social du XXIe siècle, l'auteur lance un appel pour que les chrétiens prennent leurs responsabilités. À chacun d'entre nous de faire en sorte qu'elle ne soit pas rangée « au musée des idéologies sans lendemain ». Guy Brisson